



Salarié-e-s du privé :

JE VEUX FAIRE GRÈVE !

COMMENT M'Y PRENDRE ?

TROIS CAS DE FIGURE POSSIBLE

1. UN SYNDICAT A DÉPOSÉ UN AVIS DE GRÈVE AU PLAN NATIONAL OU AU NIVEAU DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE :

► Je peux m'associer au mouvement de grève sans avoir besoin de déposer un avis de grève à l'employeur.

2. UN SYNDICAT OU UN GROUPE DE SALARIÉ-E-S ONT DÉPOSÉ UN AVIS DE GRÈVE DANS L'ENTREPRISE ME CONCERNANT :

► Je peux m'associer au mouvement de grève sans avoir besoin de déposer un avis de grève à l'employeur.

3. IL N'Y A PAS D'APPEL À LA GRÈVE D'UN SYNDICAT AU NIVEAU NATIONAL, DANS LA BRANCHE PROFESSIONNELLE OU DANS L'ENTREPRISE :

► Deux salariés au moins doivent signer et envoyer un courrier à la direction de l'entreprise, afin de lister les revendications professionnelles associées au mouvement (voir modèle de lettre ci-contre).

QUELQUES CONSEILS COMPLÉMENTAIRES mais qui ne sont pas des obligations légales...

- Pensez à prévenir un ou des représentants syndicaux dans l'entreprise.
- En l'absence de syndicat dans l'entreprise, rapprochez-vous d'un syndicat de votre branche professionnelle ou sur le territoire (ville, département, etc.).
- Informez l'inspection du travail de votre mouvement.
- Syndiquez-vous à la CGT pour être épaulés, conseillé et accompagné dans votre mouvement de grève...

<http://infocomcgt.fr/nousrejoindre>

OUTILS PRATIQUES



<http://goo.gl/DB8Qw0>



<http://goo.gl/UffSBg>



<http://goo.gl/igeMHR>



<http://goo.gl/A4Xr51>

DES QUESTIONS ? UN CONSEIL ? BESOIN D'AIDE ?

Contactez la CGT

info'com-cgt
SALARIÉS DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

01 43 31 80 49
INFOCOMCGT.FR
NEWS@INFOCOMCGT.FR
la CGT
INFOCOMCGT